

clemens.beck@fin.be.ch

La Neuveville, le 20 décembre 2012

Consultation sur l'évaluation NOG et la modification de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP)

Madame la Conseillère d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 19 décembre 2012, le projet cité en titre. Nous jugeons les propositions d'optimisation plutôt bonnes et approuvons le choix d'améliorer la situation et de ne pas mobiliser des ressources importantes pour revenir à un autre système dans le cadre d'une réforme d'envergure. Nos commentaires sont les suivants :

1. Réduction des groupes de produits

Cette réduction permettra de réduire la masse d'informations. L'équilibre est délicat entre la nécessité de ne pas surcharger les député-e-s mais de leur donner en même temps les instruments nécessaires et informations suffisantes au pilotage stratégique. Les propositions semblent un bon compromis

2. Abandon de la définition d'objectifs de prestations et d'effets

Les objectifs d'effets sont souvent tirés par les cheveux et là où ils ne signifient rien, il est plus clair de décrire en quelques mots ce que fait le canton et dans quel but plutôt que d'avoir des indicateurs alibi.

3. Simplification du calcul des marges contributives

La compréhension du budget devrait en être améliorée.

4. Format du budget, plan financier, rapport de gestion et comptes annuels

S'il y a désormais deux documents, un en français et un en allemand, au lieu d'un seul document dans les deux langues, il faudra prendre des mesures, au cas où la pagination serait différente, pour que les député-e-s sachent clairement de quelle partie du document on parle lors des débats au Grand Conseil (prévoir par exemple l'obligation de déposer des interventions faisant référence aux chapitres et non aux pages).

Il est positif d'utiliser internet pour les informations de détail que chacun pourra aller chercher lui-même. Il faudra toutefois veiller à ce que l'interface soit facile d'accès.

Il est également positif de retirer du rapport de gestion les informations qui sont publiées par d'autres biais comme des rapports ou le site internet du canton (exemple : résultats des élections et votations).

5. Extrapolation annuelle

Si, comme l'affirme le Conseil-exécutif, l'extrapolation n'apporte pas plus de précisions que des coups de sonde réguliers, il est correct de la supprimer. Cela permettra aux autorités une meilleure capacité de réaction et déchargera l'administration.

6. Maintien de la comptabilité analytique

Les explications du Conseil-exécutif sont convaincantes : si ce type de comptabilité doit être absolument conservé pour certains domaines, il fait sens de la maintenir pour tous les domaines d'activité du canton.

7. Lien avec programme de législature

Un programme de législature n'est pas un instrument de pilotage financier mais un document politique sur la stratégie générale. Il n'y a pas d'intérêt à vouloir un lien trop étroit entre le programme et le plan financier, notamment afin de donner au canton la marge pour répondre aux nouveaux défis qui ne pouvaient pas être anticipés dans le programme.


8. Introduction du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

Le CJB a eu à plusieurs reprises l'occasion d'apporter son appui à l'introduction du MCH2. Il fait confiance aux services compétents pour avoir procédé aux adaptations requises dans la législation sur le pilotage des finances.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :



Jean-Pierre AELLEN

Le secrétaire général :



Fabian GREUB